Domaine Public
DP
JAA
1002 Lausanne
2 décembre 1993 – nº 1150
Hebdomadaire romand
Trentième-et-unième année

TVA: à vos agendas !

La démocratie directe n'est pas un exercice politique où le «non» et le «oui» s'équivalent, pesant du même poids dans la balance du décompte. Le «non» est un refus qui ne ferme pas le jeu; un «non» même répété n'est pas définitif. Le «oui» en revanche, théoriquement toujours révocable, crée l'irréversible. Le «non» est un essai manqué; le «oui» est inscrit sur les tabelles. Ni l'AVS, ni le suffrage féminin n'ont été adoptés d'emblée; une fois admis, ils ne seront plus remis en question. Ainsi de la TVA.

Est-il permis de rappeler une fois encore, la dernière, que *Domaine public* a toujours lié la TVA à la politique européenne. En 1967, première proposition dans le cadre d'un programme de gauche d'ouverture à l'Europe. En 1988, Yvette Jaggi, dans un numéro spécial, *L'Occasion européenne*, plaidait pour la TVA à une date où le Conseil fédéral ne la proposait pas. En 1993, c'est la levée d'un obstacle à notre rapprochement avec l'Europe qui est le motif premier d'une satisfaction. Certes l'EEE ne contenait pas de clause fiscale; certes l'Union européenne est fort prudente en matière d'harmonisation des impôts. Mais la TVA (au taux moyen de 15%) fait partie de son dispositif d'intégration. Même à 6,5% la Suisse ne se singularise plus que par le taux. C'est un pan d'isolationnisme qui tombe.

Comment s'explique de 1991 à 1993 un revirement aussi net du corps électoral ? Par comparaison, de 1977 à 1979 le Conseil fédéral corrigea le tir, mais le refus fut obstiné quand bien même la situation des finances fédérales était tout aussi préoccupane. Alors, cette fois ?

Première explication: la nouvelle politique voulue par le Vorort et secondairement l'Union suisse des arts et métiers (Usam), deux opposants déclarés de 1991. Le programme de la droite économique fut, au lendemain de l'échec du paquet de 1991, clairement exposé. Elle voulait déficeler le paquet et choisir à la carte ce qui convenait à ses intérêts: priorité à l'allégement du droit de timbre, puis adoption de la TVA, sévère resserrement de la dépense publique. En revanche, la suppression de l'impôt fédéral direct est reléguée au dernier rang, la droite économique lâchant la droite fédéraliste. Ce programme fut (est) méthodiquement appliqué. C'est sur cette base que Vreni Spoerry, membre de la commission de l'économie et des redevances du Conseil national aborda Francis Matthey pour négociation et recherche d'un compromis.

On connaît la suite. Seule l'intransigeance des jusqu'au-boutistes du frein aux dépenses, assez puissants pour contraindre le Parlement à une pantalonnade, laissant ouvert, anticonstitutionnellement, le choix du taux, faillit tout compromettre. Mais la classe politique résista, par loyauté et peu soucieuse aussi d'assumer des restrictions impopulaires à la veille d'une année électorale. La droite économique pouvait de son côté se satisfaire de l'inscription d'un taux, manifestement trop bas, dans la constitution. Elle considérait que la situation était sous contrôle. C'était le moindre mal comme finit par l'admettre la *Neue Zürcher Zeitung*. D'où la convergence des intérêts soulignée par les observateurs: les uns voulant sauvegarder les finances fédérales et rassurer ceux qui dépendent de leur santé, les autres avantager l'industrie d'exportation, le tout sous l'apparence d'un changement avant tout technique. La gravité de la situation économique et l'absence d'une opposition marquée ont rendu possible ce total revirement: l'enjeu n'a plus été perçu comme fiscal, mais comme vital.

La TVA qui est payée par le consommateur correspond à une hausse volontariste des prix. Elle a été chiffrée approximativement à 1,8%. L'augmentation réelle sera freinée ou accélérée par les autres paramètres conjoncturels. Quelle qu'elle soit, elle impliquera qu'il y ait compensation au niveau de la politique sociale et de la politique salariale. L'augmentation de la productivité devrait le permettre: elle est supérieure à 2% en 1992 et cette année même.

La TVA déploiera ses effets dès le 1er janvier 1995. On a voté en novembre 1993. Donc rendez-vous a été pris pour les négociations de l'automne 1995. A agender.

AG

ELECTRICITÉ

Le prix de l'imprévoyance

Les société productrices et distributrices d'électricité doivent augmenter leurs tarifs. La faute aux écologistes, comme elles le sous-entendent, ou à leur imprévoyance ?

REPÈRES

● Durant 18 ans (1975-1992), la consommation d'électricité a augmenté de 65%. Pour les dix premiers mois de 1993, elle a reculé de 3%.

Les prévisions des producteurs d'électricité tablent sur une croissance de 25% entre 1990 et 2000.

● Fin 1992, les participations suisses au parc nucléaire français représentaient une puissance de 1450 mégawatts, soit 1,5 fois la puissance de Gösgen. En l'an 2000, selon les contrats signés, cette puissance équivaudra à 2,5 fois Gösgen.

● En 1991 la production électrique nette était de 54 132 GWh. La même année la Suisse a importé 24 005 GWh et a exporté 26 801 GWh.

(*jd*) *«Les diverses entraves apportées à la construction de nouveaux moyens de production et de transport d'électricité dans notre pays ont alourdi les charges financières des principales entreprises suisses d'électricité. Il a fallu par ailleurs conclure plusieurs contrats d'importation avec la France, afin de pouvoir en tout temps faire face à la demande. Tel a été le cas d'Energie Ouest-Suisse SA (EOS), notre fournisseur chargé en priorité de nous approvisionner. Les coûts d'approvisionnement en énergie électrique s'en ressentent notablement. Nous sommes donc contraints, bien malgré nous, de prévoir des réadaptations échelonnées de nos tarifs.»* C'est ainsi que la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE), dans une récente lettre-circulaire à ses abonnés, justifie une hausse de tarifs dès 1994. Une explication un peu courte qui tait de graves erreurs d'appréciation de la part des producteurs d'électricité. La CVE ne fait d'ailleurs pas cavalier seul; le mouvement de hausse touche toutes les sociétés productrices-distributrices. En Suisse romande cette hausse est programmée sur trois ans avec à la clé une facture alourdie de 25%.

Le phénomène est d'autant plus incompréhensible pour l'usager qu'il se produit simultanément à une baisse de la consommation. Qu'est-ce donc que ce marché où le prix augmente sensiblement au moment même où la demande faiblit ? Un pseudo-marché où le consommateur est livré pieds et poings liés au distributeur qui détient un monopole dans la région qu'il dessert. Et ce consommateur doit payer aujourd'hui les erreurs d'appréciation des électriciens.

L'erreur nucléaire

La première erreur, c'est d'avoir voulu forcer la production nucléaire en Suisse sans tenir compte du contexte politique. Jusqu'à l'abandon du projet de Kaiseraugst en 1989 et l'approbation populaire du moratoire l'année suivante, les électriciens n'ont cessé de pousser leurs pions nucléaires en investissant au mépris d'une opposition croissante. Aujourd'hui, ces dépenses improductives pèsent sur leurs finances.

Mais les électriciens, on le sait, ne peuvent se tromper. Privés du développement du nucléaire indigène, ils se lancent dans la mise en valeur de la production hydroélectrique — par exemple, le projet Cleuson-Dixence — et investissent dans le nucléaire français — plus d'un milliard de francs pour EOS, une capacité équivalant à la production de Beznau 1 et 2 pour les Forces motrices du nord-est (NOK). Car pour les électriciens, la consommation ne peut que croître de manière continue. Et, légitimés par leur mission qui consiste à assurer un approvisionnement sûr et économique, ils agissent et investissent en conséquence.

L'évolution de la demande dans les années 80 semble leur donner raison et, comme la réalisation de l'infrastructure exige bien une décennie, il faut réaliser aujourd'hui ce dont on aura besoin demain. Pourtant les producteurs-distributeurs ne se contentent pas de faire des prévisions optimistes. Ils s'opposent vigoureusement à toutes les propositions de politique énergétique dont l'adoption pourrait contrecarrer à terme la croissance de la demande. Et c'est en cela qu'ils sont gravement coupables: ils ne se sont pas contentés d'être au service de la collectivité mais ont voulu définir eux-mêmes le cadre de leur action. Dès lors impossible pour eux de se soustraire à leur responsabilité.

En effet, s'ils acceptent la nécessité d'économiser l'énergie, c'est du bout des lèvres, pour aussitôt en minimiser le potentiel: le rapport Brunner de 1987 qui estime à 30% de notre consommation les économies possibles d'électricité — un chiffre confirmé par des travaux plus récents — tout comme les scénarios énergétiques commandés par le Conseil fédéral sont discrédités et rejetés. Tout comme sont rejetées toutes les interventions de l'Etat susceptibles d'influencer négativement la demande d'électricité — taxes d'incitation, normes sur la structure des tarifs par exemple — et ce au nom de l'économie de marché. Un argument piquant venant de monopoles !

L'Union des centrales suisses d'électricité (UCS) participe bien au programme fédéral Energie 2000, mais elle en conteste ouvertement l'objectif — stabilisation de la consommation d'électricité d'ici la fin du siècle — qualifié d'irréaliste.

L'erreur de la croissance

La deuxième erreur donc, c'est d'avoir tablé unilatéralement sur l'extension de l'offre et négligé la promotion des économies ainsi que la décentralisation de la production. L'erreur est d'autant plus incompréhensible que le prix de revient de la production propre des sociétés suisses est bas alors que les kilowattheures achetés sont plus chers. Donc en optimisant la part de leur production dans le total de leurs ventes, elles peuvent espérer une meilleure rentabilité. Mais pour cela il faut freiner la croissance de la demande. Ce n'est donc pas la logique économique qui commande la stratégie des électriciens, mais bien la logique productiviste, celle du pouvoir sans partage sur le secteur de l'énergie électrique: les fortes réticences des sociétés productrices à repren-

●●●

UDC ZURICHOISE

«Abominable»

(*ag*) Otto Stich, soutenu par le Conseil fédéral, a su très fermement montrer à Christoph Blocher et à l'UDC zurichoise les limites à ne pas franchir. L'annonce représentant un voyou dont on voit l'ombre et le bras levé menaçant de son couteau une frêle jeune femme et imputant le crime qui va se commettre à la gauche et aux «gentils» autorisait, sans rapprochement facile, une comparaison avec les méthodes nazies. «Abominable» a estimé Otto Stich.

Christoph Blocher, lui, a simplement regretté que le crime du Zollikerberg, où une jeune femme fut assassinée par un détenu au bénéfice d'un congé, ait pu faire croire à une exploitation de l'émotion soulevée par cette agression.

Otto Stich a donc décliné l'invitation à participer à la grande fête de l'UDC zurichoise à l'Albisguetli. Mais pourquoi, année après année, le Conseil fédéral se faisait-il représenter à cette réunion de parti ? Et l'UDC vaudoise qui avait annoncé son intention de désavouer tout dépassement, par Zurich, des limites de l'acceptable, s'est jusqu'ici tue. ■

Le guide du parfait candidat UDC

ÉLECTION FICTION

Le cinéaste Bernhard Giger tourne une série télévisée en six épisodes pour diffusion peu avant les élections fédérales de 1995. Il s'agit de l'histoire fictive d'une candidate bourgeoise au Conseil fédéral.

(*cfp*) Si la campagne de l'UDC zurichoise est détestable, elle se situe bien dans la ligne de cette section cantonale, qui n'a guère changé depuis sa fondation, à la veille de la grève générale de 1918.

Au printemps 1982, un manuel intitulé *La campagne électorale de A jusqu'à Z*, préparé par le secrétaire du parti suisse et un spécialiste en relations publiques avait dû être mis au pilon à cause des critiques qu'il avait suscitées. L'*Hebdo* du 26 février 1982 cite quelques extraits de ce document que nous reproduisons.

Démentir. *L'attaque de l'adversaire est-elle de nature grave, il convient alors d'en nier les causes, contre l'évidence s'il le faut, ou alors de répliquer sur-le-champ et en toute brièveté.*

Se défendre. *Les attaques adverses, lorsqu'elles sont sérieuses, doivent être esquivées en essayant de les récupérer — par interprétation — dans son propre programme. S'il n'est pas possible de le faire, il convient alors de mettre en doute la portée de l'attaque, voire de refuser au contradicteur toute légitimité à intervenir; on y parvient le plus efficacement en montant en épingle ses intérêts personnels.*

L'anonymat. *L'action politique exclut en principe l'anonymat. Elle exige la publicité, une signature. Il est pourtant des circonstances dans lesquelles un message ou une mesure anonyme peuvent rendre service. Par exemple: la distribution de tracts anonymes, qui font peser des soupçons sur quelqu'un, l'envoi aux journaux de lettre de lecteurs anonymes (elles ne sont acceptées qu'à titre exceptionnel).*

La part du pouvoir. *L'attrait magique du politicien et de son parti se fonde sur la part présumée du pouvoir qu'ils exercent. Il est important, dès lors, de laisser percer cette part du pouvoir aux yeux des électeurs. Il suffit d'une conversation parsemée d'allusions à des événements politiques en cours, à des amis influents. Il faut justifier le manque de disponibilité par des affaires urgentes qui attendent «à Berne».*

Contribuable. *Les sujets fiscaux sont vitaux lors d'une campagne, car ils touchent l'électeur à son point sensible: le porte-monnaie. Promettez de vous engager pour des impôts moins élevés ou — c'est une variante — pour l'abaissement des impôts directs et une extension des impôts indirects. Des électeurs ne voteront jamais pour un candidat qui donne l'impression de dilapider leur argent.*

Tolérance. *La tolérance est de mise, à première vue, dans une campagne électorale. Il convient cependant d'en user avec nuance, selon les règles suivantes: 1. La tolérance la plus grande à l'égard de son propre parti. 2. Une tolérance moindre envers les partis concurrents. 3. Une tolérance marquée à l'égard des alliés. 4. Pas la moindre tolérance à l'égard des groupuscules isolés (se mettre en évidence à leurs dépens). 5. Grande tolérance à l'égard des médias (on en dépend).* ■

●●●

dre à un prix incitatif les surplus des autoproducteurs en sont un signe.

Aujourd'hui les électriciens sont confrontés à une stagnation, voire même à une baisse de la demande, alors même qu'ils disposent d'un excédent de production. Et ce surplus, ils sont contraints de le brader sur le marché international à des prix inférieurs au prix de revient. A ce jeu, NOK, la principale entreprise d'électricité du pays, a perdu 64 millions de francs en 1992, le Service de l'électricité de la ville de Zurich, 34 millions. Ces prochains temps, il n'est pas exclu de voir les producteurs-distributeurs helvétiques se défaire d'une partie de leurs droits d'approvisionnement auprès d'Electricité de France. Mais à quel prix ? Et à quels tarifs pour les consommateurs ? ■

COÛTS EXTERNES DU TRAFIC

Les études sont impuissantes à ébranler tant de mauvaise foi

ÉTUDES

Le service d'étude des transports, rattaché au Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, a présenté la semaine passée une évaluation prudente des coûts non couverts du trafic. Elle se base sur les éléments les moins contestables: les coûts causés par le bruit, les coûts non couverts des accidents et les dégâts aux bâtiments. Les coûts externes sont estimés pour ces trois postes à 1678 millions de francs pour la route et à 121 millions de francs pour le rail (chiffres 1988).

L'étude tient aussi compte des «avantages externes», mais relève que la plupart de ceux-ci profitent déjà directement aux usagers ou sont indemnisés par les mécanismes du marché.

Diffusion: OFCIM, 3003 Berne (form. 801.532f).

La Fédération européenne pour le transport et l'environnement a aussi publié en anglais un rapport sur le sujet (*Getting the prices right*). Les coûts externes pour la Suisse y sont estimés sur une base plus large que dans le précédent rapport:

- trafic privé 5800 mio
- trafic aérien 1329 mio
- rail 259 mio

soit au total 7,1 milliards de francs, ce qui correspond à 2,1% du produit intérieur brut (chiffres estimés pour 1993).

Ce rapport ou un résumé en français s'obtient à l'ATE, tel. 066/22 88 88.

(*pi*) Les études sur les coûts externes du trafic se succèdent, tant en Suisse qu'à l'étranger. C'est que les sommes dépensées par les Etats et les privés et dont profitent dans des proportions variables tous les moyens de transport deviennent insupportables: les coûts non couverts des accidents, les dégâts aux bâtiments, les mesures de lutte contre le bruit, pour ne prendre que les dépenses les plus évidentes, représentent chaque année des milliards de francs ou d'écus.

Ils existent, mais qu'en faire ?

Gouvernements et experts s'accordent sur l'existence même des coûts externes. Mais les conséquences à en tirer sont politiquement difficiles à faire admettre, puisqu'elles signifient forcément une augmentation du prix de la mobilité. On connaît les camps qui s'affrontent à ce sujet: d'un côté les milieux pro-routiers, qui regroupent les clubs automobiles classiques et les associations de transporteurs, soutenus par les organisations patronales, qui crient au détournement de fonds et se plaignent d'être les vaches à lait des gouvernements; de l'autre les clubs et associations écologiques qui défendent le principe de la vérité des coûts et du pollueur – payeur.

Le paradoxe n'échappe à personne: les milieux libéraux et défenseurs de l'économie de marché réclament le maintien des subventions indirectes dont bénéficient les transports. Car s'il est aujourd'hui difficile de contester l'existence de ces coûts externes, l'opposition s'est déplacée sur leur montant et sur leur imputation: l'Etat dépense des sommes importantes par exemple pour entretenir ses bâtiments et les édifices historiques dont la dégradation est en partie causée par la pollution atmosphérique. Mais quelle est la responsabilité du trafic ? Et à l'intérieur du poste trafic, de quelle somme sont redevables les camions, les véhicules de livraison, les voitures particulières ? Et comment «facturer» aux transporteurs et aux automobilistes les coûts dont ils sont reconnus responsables ? Les adversaires utilisent ces difficultés d'évaluation et les inévitables contradictions entre études pour cacher l'ensemble du problème derrière un écran de fumée.

Amalgame, dilution et désinformation

Un exemple frappant vient d'être fourni par *Entreprise romande*, le journal de la Fédération des syndicats patronaux. Son chroniqueur fédéral, Raymond Gremaud, démolit le rapport publié par le service d'étude du Département des transports, des communications et de l'énergie en utilisant l'amalgame, la dilution et la désinformation.

Amalgame quand M. Gremaud crie au scandale en mettant en rapport les 117 millions de coûts externes que le rapport impute au rail pour le bruit, et les trois milliards annoncés par les CFF et qui seront nécessaires pour lutter contre ce bruit. Mais les 117 millions sont l'estimation des coûts annuels supportés par des tiers; les trois milliards sont un investissement unique qui vise justement à «internaliser» les coûts causés par le bruit en supprimant ou en diminuant cette source de nuisance...

Dilution quand les travaux sont discrédités parce que les premières estimations datent de 1988, période d'avant le catalyseur et de *«délire sur la pseudo-"mort des forêts"»*. Mais les auteurs du rapport insistent sur la nécessité d'actualiser ces chiffres, qui n'en restent pas moins indicatifs: le catalyseur n'influence ni le coût des accidents, ni ne diminue le bruit du trafic. Et une étude de la Fédération européenne pour le transport et l'environnement, réalisée avec des soutiens financiers de l'Union européenne, de la Suède, de la Norvège et des Pays-Bas, a estimé les coûts non couverts du trafic pays par pays. Les résultats pour la Suisse sont nettement supérieurs aux estimations de l'étude du département de M. Ogi.

Désinformation quand la Confédération est accusée de *«presser comme citron le trafic routier»*. Le dernier compte routier dont on dispose, et qui ne tient compte que des coûts et encaissements directs, laisse apparaître un déficit pour presque toutes les catégories d'usagers. Certes, l'augmentation de 20 centimes des droits de douane sur les carburants va améliorer le résultat du compte routier, mais sans que l'automobiliste ait de raison objective de se sentir pressé comme un citron.

L'évidence même

Pareilles évidences devraient sauter aux yeux de n'importe quelle personne un tant soit peu informée. Mais les arguments les moins crédibles et les plus farfelus flattent un peuple d'automobilistes, trop heureux de les croire sans se poser de questions. C'est ce que l'on appelle du populisme.

La prise en compte des coûts externes du trafic, qu'il soit routier, ferroviaire, aérien ou fluvial, devrait pourtant être une évidence. Dans les éléments économiques qui motivent leur choix, individus et entreprises ne prennent en compte que ce qu'ils devront eux-mêmes supporter; ils privilégieront donc le mode de transport dont la plus grande part des coûts est «externalisée», mode de transport qui sera souvent le plus bruyant, le plus polluant et le plus dangereux... La prise en compte des coûts ●●●

ICI ET LÀ

Le Groupe valaisan de sciences humaines organise une conférence-débat **La Suisse et le Valais – pays d'immigration et terres d'asile**, le 4 décembre 1993 de 14h.15 à 17h. à l'Ecole d'ingénieurs de Sion, Rawyl 4. Groupe valaisan de sciences humaines, av. de Tourbillon 47, 1950 Sion.

Le **Festival des potes** aura lieu à Fribourg les 10 et 11 décembre. Au programme: cortège, atelier et musique. SOS Racisme, passage Cardinal 2d, 1700 Fribourg, tél. 037/ 24 21 25.

La Fédération romande des socialistes chrétiens tiendra sa journée de rencontre du 5 février 1994 à Yverdon-les-Bains sur le thème **Où sont passés les militants ?** Renseignements auprès de Pierre Aguet, Général-Guisan 73, 1800 Vevey, tél. 021/921 97 71.

Sur le chemin de l'école

(*jl*) Une campagne électorale a parfois des retombées inattendues. Ainsi à Morges, pour mettre fin à une rumeur qui l'accusait d'avoir quitté la commune pour des raisons fiscales, l'épouse d'un municipal sortant a été amenée à se justifier dans la presse. Elle explique que la direction des écoles a inscrit leur enfant dans un collège au-delà de l'autoroute (à 1100 mètres du domicile) alors qu'habituellement les écoliers du centre fréquentent l'école près de l'église, à la lisière de la vieille ville. Cette maman ajoute que les parents veulent que leur jeune enfant soit autonome sur le chemin de l'école et refusent de l'exposer à la traversée de trois routes et d'un giratoire. Comme les autorités scolaires sont restées sourdes à la demande des parents de revoir leur «enclassement», la maman a décidé d'habiter provisoirement dans la résidence secondaire familiale, en Valais, où la commune a été d'accord d'accueillir l'enfant pour sa première année scolaire.

Indirectement ce cas nous donne une excellente mesure de l'appropriation de l'espace public urbain par le piéton et plus particulièrement par l'enfant. Si on ne peut pas lancer un écolier de première année sur un cheminement d'un kilomètre, situé en ville et le long d'axes piétonniers principaux, la ville est bien malade... Et elle l'est certainement aux yeux de ces parents, témoins involontaires d'une perception de l'espace urbain très répandue. On ne peut s'empêcher de trouver cette réaction un peu piquante lorsqu'elle est le fait de la famille d'un municipal dont le parti prône un large accès de l'automobile à la ville.

On pourrait voir dans cette curieuse réaction l'idée que l'Etat doit fournir la scolarisation à chaque jeune enfant à l'intérieur du petit îlot urbain considéré comme sûr. On semble admettre comme inéluctable le découpage de la cité en d'innombrables «ghettos» au moins au niveau des enfants.

Sans succomber à la désagréable manie de disserter alors que c'est très concrètement la sécurité des enfants qui est en jeu, on peut se demander s'il ne serait pas intelligent de retourner le problème: comment prendre des mesures de modération de la circulation assez efficaces, sur tout le territoire urbain, pour que l'Etat puisse, entre autres, accomplir son devoir de scolarisation des petits ? Ce faisant, on pourrait — et ce n'est pas le moins important — imprimer dans les petites têtes blondes que la ville est un lieu où il fait bon gambader sur le chemin de l'école.

De cette image mentale concernant les barrières dues au trafic découlent évidemment une série de frais importants pour les particuliers et les collectivités publiques (constructions scolaires, organisation de transports scolaires, courses privées en voiture, perte de temps, etc). Au fait, comment ces frais sont-ils pris en compte dans la fameuse comptabilité nationale des transports ? ■

●●●

externes reste le meilleur moyen de mettre en concurrence ces moyens de transport entre eux et de garantir le libre choix des usagers.

Mais aucune argumentation rationnelle n'arrivera à convaincre des personnes qui refusent d'admettre l'évidence. Que l'on parle de coûts externes et ils sont décrits comme impossibles à chiffrer; ou alors on leur oppose des «bénéfices» externes (voir DP nº 1144); que l'on cherche à les chiffrer et les méthodes calcul sont discréditées; que l'on envisage des moyens techniques pour taxer le trafic privé de manière plus équitable, en tenant compte de ces coûts, et les systèmes envisagés sont jugés inapplicables, farfelus, policiers ou ne respectant pas la sphère privée. Si elle veut un jour pouvoir prendre en compte les coûts externes du trafic, l'administration fédérale devrait commencer par faire d'immenses efforts de communication. Car il faut mettre d'accord un maximum de personnes sur les principes de base de l'économie qui exigent que ces coûts soient au moins connus. ■

EN BREF

Pour repourvoir un siège vacant au Tribunal cantonal zurichois, deux femmes socialistes ont conjointement posé leur candidature à un demi-poste. Le Tribunal — 33 hommes pour deux femmes — s'est opposé à une telle solution. Par peur de voir se dégrader la dignité de la fonction ? Devant le refus prévisible du Grand Conseil — il aurait fallu réviser la loi pour modifier le nombre des juges et le montant du traitement — le groupe socialiste a retiré sa proposition au profit d'une candidature féminine «normale». Mais il a simultanément déposé une motion demandant l'introduction du travail à temps partiel dans la magistrature zurichoise.

Les auteurs d'une étude commandée par le Département zurichois de l'instruction publique préconisent de développer les classes regroupant des élèves d'âges différents. Il n'en existe plus que 350 de ce type sur les 4773 classes que compte le canton de Zurich. A l'avantage de ce mélange des âges, la possibilité d'un apprentissage individualisé, la stimulation qui résulte de la comparaison de ses résultats avec ceux des plus jeunes et des plus âgés, une meilleure compréhension et un respect mutuels entre les classes d'âge.

L'INVITÉ DE DP

Qui va payer les pots cassés ?

JEAN-PIERRE FRAGNIÈRE
professeur à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques, à Lausanne

La crise de l'emploi est là. Même les prophètes de bonheur qui annoncent les frémissements d'une reprise économique se gardent bien d'augurer d'un redémarrage significatif de l'embauche. Et les propositions fusent, issues des milieux les plus divers à la recherche de solutions.

- Certains suggèrent l'instauration d'un revenu minimum garanti pour prévenir l'explosion de l'assistance publique (on parle maintenant d'aide sociale). Ils ne s'interrogent guère sur les risques inhérents à une telle opération: la mise en place d'une société d'assistés et le dumping sur les salaires.
- D'autres appellent à l'abaissement de l'âge de la retraite ou à la pratique généralisée de la retraite anticipée. Songent-ils à la signification sociale de cette vaste entreprise d'exclusion de celles et ceux qui ont encore quelque trente ans de vie devant eux.
- Plus sournoisement, on voit se développer une véritable mise à l'écart par la reconnaissance du «handicap social» qui ouvre la voie à l'obtention d'une rente d'invalidité.
- Ailleurs, le débat sur le partage du travail par la réduction significative de l'horaire hebdomadaire est présenté comme une voie à explorer. Aussitôt, les foudres de l'ironie s'abattent sur de telles propositions vite qualifiées de défaitistes et d'irresponsables.

Bref, il ne fait pas bon avancer des propositions par les temps qui courent. L'anathème et le persiflage tiennent le plus souvent lieu d'arguments. Pendant ce temps, on coupe, on tranche, on réduit. Ici, ce sont les aides pour le paiement des cotisations d'assurance-maladie; là, c'est tout un pan des crédits de formation et de recyclage qui passe à la trappe; dans le canton d'à côté, ce sont les assistés qui sont soumis à des normes encore plus strictes.

Ces politiques au coup par coup ont la prétention de dégager des économies et, par là, d'être signes d'une bonne gestion des affaires publiques. La prétention est erronée, voire naïve. Elle oublie tout simplement que la pénurie, le malheur et la désespérance engendrent des coûts sociaux majeurs. La prison coûte plus cher qu'un coup de pouce à la formation, l'hôpital psychiatrique est plus onéreux que la prestation sociale qui aurait permis de garder l'espoir.

La mise en place d'une politique sociale concertée et coordonnée s'impose même à ceux dont le souci principal est l'assainissement et l'optimisation des finances publiques. Les coûts sociaux des mesures brutales qui frappent les personnes les plus fragiles sont exorbitants. Sans doute, leurs effets ne se font pas toujours sentir à l'horizon d'un mandat électoral. Mais la pratique qui consiste à semer des bombes à retardement n'est véritablement pas la manifestation de la lucidité politique que l'on peut attendre des élus appelés à gérer les transformations de société dans lesquelles nous sommes engagés. Peut-on dépasser une telle situation ? Aucune recette simple n'est disponible et les démagogues sont déjà trop nombreux. Restent les démarches patientes et résolues qui peuvent se révéler fécondes dans la durée.

Nous apprécions sans doute les avantages du fédéralisme et des autonomies locales qu'il autorise. Cette option n'est défendable que si elle s'accompagne d'un effort résolu de coopération, voire de coordination. Sur les dossiers que nous évoquons ici, des pas de géant doivent être entrepris, ne serait-ce que pour combler les retards cumulés.

Le découpage de l'administration en départements plus ou moins étanches est le fruit de décisions ponctuelles qui puisent leur légitimité aux sources les plus diverses. La conduite des politiques sociales complexes qu'exigent les urgences de ce temps ne peut s'accommoder des pratiques épicières qui perdent de vue la finalité à long termes des mesures retenues.

Un grand débat s'impose, étayé sur la prise en considération d'une synthèse des données et des études disponibles. Pas chacun dans son coin, mais dans l'espace réel qui correspond à l'ampleur des enjeux. Un débat documenté, public et ouvert. Les pouvoirs publics en prendront-ils l'initiative ? Pourquoi pas s'ils sont animés par le souci de concevoir des solutions globales et efficaces. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Longchamp (jl)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Pierre Fragnière, Odette Masson
Abonnement: 80 francs pour une année
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier Marciano, Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

COURRIER

Criminalité

A propos de l'article «Au-delà des réactions passionnelles» (DP nº 1148 du 18.11.93).
D'accord avec vous sur beaucoup de points mais pas d'accord sur les suivants qui m'inspirent quelques commentaires et questions:

Antécédents:...*un traitement thérapeutique peut se révéler plus efficace qu'une peine d'enfermement.* — Le conditionnel me dérange. Si on n'en est pas absolument sûr, a-t-on le droit moral de prendre, pour les victimes potentielles, le risque de laisser courir de dangereux malades ?

Castration:...*respect des droits de l'homme...* — Qu'en est-il du droit à la vie et à l'intégrité corporelle et morale de la future victime ? Ne vaut-il pas infiniment plus que le droit d'un criminel qui a déjà fait la preuve du peu de cas qu'il fait de ceux des autres ? Quant à la castration chimique, qui va contrôler que le sujet se soumet régulièrement et sans faute à la prescription ?

Congés: *Les délits graves commis pendant un congé sont exceptionnels.* — Ces délits graves sont heureusement exceptionnels si on les compte en

●●●

CRIMINALITÉ (SUITE)

Prévenir, avant qu'il ne soit trop tard...

Dr ODETTE MASSON

L'ENFANCE DES DÉTENUS

Sur mandat du Département fédéral de l'intérieur, la psychologue Adeline Jeanneret a procédé de novembre 1989 à juin 1990 à une enquête auprès de 51 prisonniers élevés et détenus en Suisse, âgés de 21 à 55 ans. Condamnés à des peines d'au moins trois ans, la plupart avaient commis des délits d'atteinte à la personne.

Nous citons la conclusion d'un résumé de ce rapport:

«46 détenus sur 51 décrivent des vécus infantiles de maltraitances polymorphes subies dans un, deux ou plusieurs contextes, institutionnel, socio-institutionnel, familial ou scolaire. Des carences d'apport affectif, éducatif sont découvertes dans l'enfance de 40 sur 51 détenus et des carences de soins physiques chez 29 sur 51. La maltraitance psychologique est présente dans l'enfance de 29 sujets sur 51, les abus physiques chez 21 détenus sur 51.

Il est à souligner qu'en tout cas dans 23 situations sur 51 les difficultés psycho-sociales ont été détectées durant l'enfance ou la première phase de l'adolescence, mais que les soins apportés par les instances impliquées n'ont pas été de nature à infléchir l'évolution psycho-affective pathologique ni à soulager la détresse morale de ces sujets et de leurs familles.»

Le thème des délits sexuels est difficile à traiter. Il déclenche les passions davantage que des actions adaptées. L'information manque aussi pour parler de façon pertinente du problème des récidives. Les taux connus ne correspondent en effet pas aux taux réels. Les agresseurs n'avouent pas tous leurs actes. Les victimes ne déposent pas toutes plainte.

Des statistiques muettes

Les statistiques évoquées dans l'article ne donnent aucune indication sur la fréquence, la gravité, la durée des abus dont sont réellement victimes des enfants dans notre pays, puisque le silence continue à entourer la plupart de ces drames. Notre ignorance constitue pour le moment notre seule certitude. Les nombres de condamnations et de constats d'attentats à la pudeur n'ont pas de lien avec la fréquence des abus. Ils pourraient tout au plus faire penser à un fléchissement des actions de signalement de protection. On ne peut donc en tirer aucune conclusion sérieuse sur l'évolution de l'insécurité.

La voie la plus sûre pour réduire à terme le nombre des agresseurs sexuels consistera à protéger les enfants avant que leur personnalité ne soit perturbée par des attitudes et des actes dégradants et humiliants venant de la part d'adultes. Les criminels sexuels n'ont pas seulement été pour 80% d'entre eux victimes d'abus sexuels durant leur enfance. Ils ont aussi subi des maltraitances psychologiques, physiques, vécu des ruptures relationnelles, connu souvent de multiples placements. Ils ont tous manqué de relations stables avec des adultes mûrs et protecteurs (cf. travail de recherche effectué dans des pénitenciers helvétiques par A. Jeanneret en 1990). Ceci explique mais n'excuse pas leurs crimes. Ces crimes en cachent d'autres que l'on peut taxer de passifs. Les enfants victimes de carences de soins et de mauvais traitements sont actuellement aussi peu protégés, et peut-être même moins bien, qu'il y a dix ans; signalés, ils sont trop souvent laissés à la responsabilité de parents en pleine confusion, abandonnés dans leurs fugues, non assistés lors d'un décès d'un parent, par des instances de protection.

On ferme...

Devant ce laxisme, les professionnels détectant des situations de détresse ne les signalent pas, présumant que leur communication n'aurait pas d'effet. Le fonctionnement du dispositif transinstitutionnel vaudois d'aide aux contextes maltraitants, patiemment élaboré à partir des années septante, a été détruit par des mesures ciblées des autorités vaudoises et lausannoises de 1987 à 1992. Une consultation de prévention médico-sociale bâloise centrée sur l'aide aux jeunes familles a été fermée par les autorités cantonales en 1982. Tandis que des centres utiles se ferment, les écrits sur les maltraitances envers les enfants se multiplient, les nominations administratives fleurissent. Le thème est à la mode. Rien de tout cela n'aide un seul mineur en détresse. Aussi est-il logique d'investir dans la construction de prisons supplémentaires.

Quant à la politisation des drames provoqués par des criminels, dont on sait que la propre vie a été saccagée, elle est simplement absurde. En réalité, dans notre pays, personne ne prend au sérieux les détresses d'enfants et celles de leurs proches: ni la gauche, ni la droite, ni les administrations, pas plus que les organisations professionnelles théoriquement concernées. Le rapport fédéral *Enfance maltraitée en Suisse*, édité en juin 1992, n'occupe toujours pas les parlementaires; il n'a suscité aucune action ni même de prise de position de la part du Conseil fédéral.

La Suisse accumule du retard dans ce domaine aussi, bien qu'il soit prioritaire pour l'avenir du pays. L'ouvrage *La Santé en Suisse* (W. Weiss, Payot, 1993) montre en effet que de plus en plus de jeunes sont chez nous gravement malades. C'est notre collectivité toute entière qui néglige ses responsabilités envers un grand nombre de ses enfants. ■

●●●

pour-cents. Par contre, on ne peut pas considérer comme exceptionnelle (ou imprévisible) la récidive d'un double meurtrier et multiple violeur comme Erich Hauert, par exemple. Le principe de la peine d'enfermement rééducative aboutissant à une réinsertion montre là ses limites et il faut lui préférer un principe plus simplement (et moins noblement, hélas) pragmatique de protection de la société contre les incurables patents. En cas de doute, les droits des futures victimes (innocentes jusqu'à nouvel avis) doivent primer sur ceux d'un criminel qui, même s'il ne récidivera peut-être jamais, ne peut en apporter la certitude absolue. (...)

Récupération: Tout à fait d'accord avec vous, la récupération politique de l'UDC zurichoise est odieuse et nauséabonde, mais bien dans la ligne habituelle de cette section UDC.

Traitement: *La Suisse est mal équipée...* — Que voilà une mauvaise excuse pour l'un des pays les plus riches de la planète ! Si l'on veut s'équiper, on peut. Yaka !

Dernière question de ma part: Si vous aviez à décider tout seul, que feriez-vous d'un cas tel que Erich Hauert ?

André Roessinger
Collex

TGV

Genève et ses trois gares

Les ministres des transports français et italien ont convenu d'un crédit d'étude de 27 millions de francs pour une ligne TGV directe Lyon – Turin, passant sous le mont Cenis et dont la mise en service est prévue pour 2020. Une décision qui renforce les chances de voir se réaliser une liaison Genève – Paris par Chambéry et Lyon, au détriment de celle par Mâcon, soutenue officiellement par la Confédération et le canton de Genève. Parallèlement se pose la question de l'emplacement de la gare TGV genevoise: Genève-Cointrin, Genève-Aéroport, Genève-Sud sur territoire français ? Question fondamentale pour Genève, importante pour toute la région lémanique. Curieusement, elle n'est jamais débattue publiquement.

(*ag*) Les CFF et M. Ogi pourraient prendre exemple sur la SNCF, qui a tiré les leçons de l'opposition farouche qu'a suscitée la manière autoritaire d'imposer le tracé du TGV Lyon – Méditerranée. Désormais la régie française organise *«très en amont de la décision à prendre»* une concertation soutenue. C'est ainsi qu'elle a mis en discussion préalable le TGV Rhin – Rhône. Trois régions étaient concernées: Alsace, Franche-Comté, Bourgogne. Une commission du suivi a été instituée, composée de personnalités indépendantes.

Cette transparence ne gommera pas les oppositions des intérêts qui surgiront au moment du choix définitif du tracé. Alors que Mulhouse, Belfort et Besançon veulent que le raccordement permette de gagner Dijon par la ligne la plus courte, Dole demande que la ligne s'infléchisse vers le sud pour mieux la desservir. Ce débat concerne aussi la Suisse: Bâle et Zurich ont intérêt à la ligne la plus directe, la Suisse romande (moins Genève) branchée sur la liaison par Vallorbe ne peut que souhaiter que le tracé s'incurve vers Dole. Mais dans une concertation à trois régions, où l'Alsace pèsera d'un grand poids, les Jurassiens français risquent d'être minorisés. Mais où sont les diplomates, les négociateurs suisses ? Les CFF et M. Ogi ont décidé une fois pour toutes qu'il n'y aurait que deux points de connexion au réseau français: Genève et Bâle. Faut-il rêver d'être Français pour pouvoir participer au débat ?

Genève et les études préliminaires

Le Mâcon – Genève est au stade des études de faisabilité et de financement. Cette liaison a été mentionnée dans l'arrêté fédéral sur le transit alpin (article 7). Il fallait, devant le coût des tunnels sous les Alpes, apaiser les Romands et plus particulièrement les conseillers nationaux genevois. Le schéma directeur national français envisage cette liaison s'il y a accord international (notamment de financement).

En fait la région Rhône-Alpes y est opposée. Même les départements français qui se sont associés à l'étude (Haute-Savoie et Ain) n'y croient guère. Le sud de la Haute-Savoie n'y a pas intérêt; l'Ain demande que l'on étudie un tracé *light* par la rénovation de la ligne Bourg – Bellegarde par la cluse de Nantua. On rappellera ici que cette idée n'est pas nouvelle. C'est Michel Béguelin qui le premier l'envisagea et la rendit publique dans le *Cheminot*, ce qui poussa le bureau Bonnard et Gardel à en faire d'abord spontanément l'étude.

Les Français ont parallèlement poussé la première étude dite du sillon alpin (Valence –) Chambéry – Genève. Si les travaux ont été confiés à Sofrerail, sous le contrôle de la SNCF, la commande a été passée, dans un bel exemple de collaboration, par la région Rhône-Alpes, les départements de la Haute-Savoie, de Savoie, de l'Isère, de la Drôme, et les villes d'Annemasse, d'Annecy, de Chambéry, Grenoble, Romans, et Valence. Faut-il rêver d'être français pour connaître la volonté d'initiative des pouvoirs locaux ?

Genève-sud

La traversée alpine Lyon – Turin par le mont Cenis sera une grande réalisation européenne. Il en découle pour la SNCF la nécessité de l'irriguer, tout en améliorant les liaisons sur Paris. Genève aurait tort de bouder cette réalisation qui la liera étroitement à la Savoie et rendra Turin plus proche que Zurich. Quoi qu'il en soit, la perspective d'une gare Genève-Sud sur territoire français est une hypothèse à prendre au sérieux. Elle pose tout le problème du raccordement au réseau suisse, mais plus encore une question fondamentale d'aménagement du territoire. Sera-ce simplement une gare, ou un centre de développement de la «Genève française» ?

Genève de toute évidence n'a pas intérêt à laisser se développer, sous son nom, un pôle concurrentiel. On sortirait, si l'évolution allait dans cette direction, du cadre de la collaboration avec les communes frontalières. Pourquoi, dès lors, ne pas renverser l'ordre des priorités ? Au lieu de calculer le prix en milliards des minutes gagnées en direction de Paris ou de Lyon, ne faut-il pas prévoir d'abord l'impact d'une nouvelle gare sur le développement du canton et de la cité et imaginer que soient d'abord consacrés les moyens financiers à la solution la meilleure pour Genève et la région lémanique ? Car sur un tel objectif, il y aura convergence des Romands.

Étudier comment l'on ira de Genève à Paris, c'est bien. Et pourquoi pas aussi de Genève à Turin et de Genève à Chambéry ? Mais savoir comment l'on ira de Genève à Genève, c'est vital et premier. ■

REPÈRES

Trois projets sont en gestation pour raccorder la Suisse romande au réseau TGV. Ils peuvent se combiner ou s'exclure. Du nord au sud:

A. Vallorbe – Dole. La ligne existe; elle pourrait être améliorée à moindre coût selon une étude préliminaire commandée par le Conseil régional de la Franche-Comté et la Communauté de travail du Jura.

B. Genève – Mâcon. Ligne essentiellement nouvelle, très coûteuse. 35 kilomètres en tunnel. Efficace pour les liaisons Genève – Paris et Lyon.

C. Genève – Annecy – Chambéry – Lyon. La ligne qui sert le mieux les intérêts français, mais intéressante aussi pour Genève et la Suisse romande grâce au rapprochement avec la Savoie et le Piémont.

En tant que ligne médiane, B exclut A et C. En revanche A et C sont compatibles entre eux.

A LIRE

Rodolphe Weibel: *La Suisse romande à la croisée des chemins de fer*, Georg, Genève, 1993.